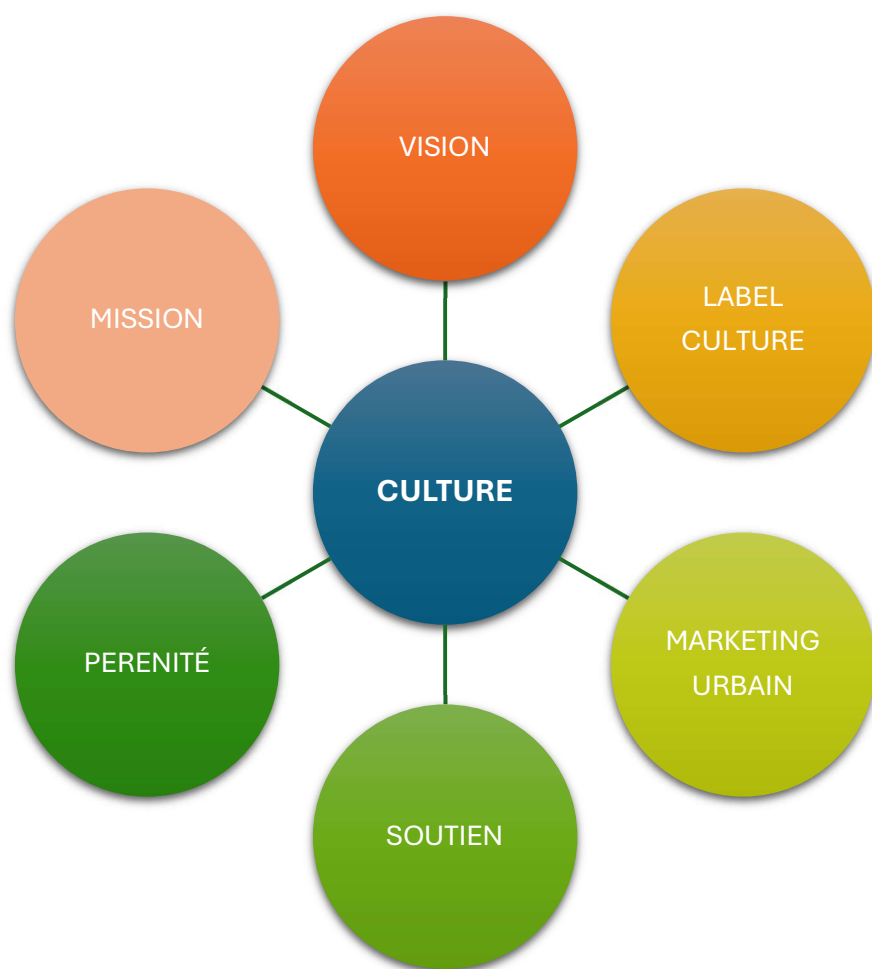


PLAN D'ACTION DE LA STRATÉGIE CULTURELLE

Commune d'Aigle 2026 - 2036



La stratégie culturelle 2026 – 2036 a pour but de structurer, pérenniser et développer les activités culturelles de la ville d’Aigle. Pour atteindre ces objectifs, des mesures urgentes, importantes et nécessaires sont à adopter.

Mesures urgentes dès 2026

Conditions cadres

1. Création d'un Service de la culture avec définitions de ses missions
2. Création d'un label culture « Aigle Culture » - avec logo ad hoc - en vue de l'élaboration de la nouvelle politique culturelle et instauration d'une politique d'octroi des subventions.
3. Pérennisation du poste Délégué.e à la culture (60-80%)
4. Renforcement de la culture comme pilier du marketing urbain
5. Communication publique des actions mises en place via des canaux adaptés
6. Pérennisation des structures ou événements phares sous forme de Conventions de soutien pour 2026

Lieux

7. Production d'un complément d'étude, formulation d'un préavis, et votation du Conseil Communal à propos de la réaffectation des Anciens Abattoirs en « Maison de la Culture »
8. Étude complémentaire du projet de construction de l'Espace Événements des Glariers, visant à assurer son adéquation avec les besoins spécifiques des secteurs concernés et de leurs publics. Cette démarche inclut la définition claire de son identité, de ses missions, de son mode de fonctionnement ainsi que de son budget

Politique d'acquisition et de conservation

9. Anticiper et garantir de bonnes conditions de conservation pour les collections de la Ville, en agissant sur le contrôle climatique et l'adéquation des espaces de réserve.
10. Élaborer et mettre en œuvre une politique d'acquisitions et de commandes visant à valoriser le patrimoine local et à soutenir la création contemporaine des artistes régionaux-ales. Cette politique s'accompagnera de la définition d'un cadre de fonctionnement clair : rôles, règlements et protocoles d'acquisition.
11. À la suite de l'adoption de cette politique, création et mise en ligne d'un catalogue numérique sur une base de données aiglonne partagée. Ce portail centralisera l'ensemble du patrimoine culturel aiglon – collections d'art, patrimoine du Château, étiquettes du Musée de la Vigne, etc. – tout en permettant une gestion différenciée selon les lieux.

Soutien aux artistes

12. Formalisation équitable des prix attribués aux acteur·ices culturel·les, en reconnaissance de la qualité de leur travail.
13. Mise en place de subsides de la Commune pour les ateliers d'artistes.
14. Mise à disposition de locaux à loyer modéré pour les artistes.

Politique de médiation culturelle

15. Sensibilisation des jeunes à la culture – Étape 1 :

Engager les directions scolaires et former le corps enseignant afin que l'école devienne un relais actif de la diffusion de la culture locale. Cet engagement vise à renforcer la participation culturelle des jeunes en intégrant davantage la culture dans les pratiques pédagogiques.

16. Sensibilisation des jeunes à la culture – Étape 2 :

Mettre en place et coordonner des relais de médiation culturelle au sein des établissements scolaires. Le Service de la culture assurera un rôle de coordination auprès des directions scolaires.

Les mesures concrètes incluent :

- La diffusion d'un catalogue d'activités proposées par les structures culturelles à destination des jeunes,
- La création d'un carnet d'adresses des acteur·ices culturel·les avec, pour chaque tranche d'âge, des contacts référents au sein des écoles,
- La communication des budgets disponibles pour les interventions culturelles en milieu scolaire.

17. Favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous :

Déployer et encadrer une politique d'encouragement à la médiation culturelle, afin de renforcer le maillage entre les acteurs·ices du secteur. Cette politique visera à :

- Structurer le réseau de la médiation culturelle (coordination, formation, échanges de pratiques),
- Renforcer ses capacités d'action,
- Diversifier et élargir les publics par des actions de sensibilisation,
- Promouvoir la participation culturelle des citoyen·nes de tous horizons.

Mesures importantes 2026 – 2031

Conditions cadres

18. Inscription de la culture dans l'appellation du Dicastère en charge de ce secteur.
19. Renforcement de la culture comme pilier du marketing urbain.
20. Inscription de la Commune d'Aigle dans le réseau de la Conférence des Villes en matière de Culture (CVC)

Politique d'acquisition et soutien aux artistes

21. Création d'une politique générale d'octroi des subventions culturelles :

Élaboration d'une stratégie globale encadrant l'attribution des subventions, afin de garantir une répartition cohérente, transparente et équitable des soutiens financiers. Dans ce cadre, une clarification et une adaptation des missions, du fonctionnement, des règles et des ressources de la Commission culturelle ainsi que du Budget « Culture et Animations » de la Commune seront mises en œuvre. À terme, une fusion de ces deux organes de subventionnement pourra être envisagée, dans une logique de simplification, de lisibilité et d'efficacité.

22. Instauration d'un fonds culturel propre avec réglementations sur la nature des ressources et la gestion de fonds.

Mesures nécessaires 2031 – 2036

- 23. Mise en place de nouvelles actions pour une mixité sociale à l'échelle du territoire aiglon : la commission culturelle propose la mise sur pied d'un festival de la culture Aigle
- 24. Mise en en place d'outils d'encouragements pour le secteur littéraire à l'attention des écrivain.es et des lecteur.ices
- 25. Mise en place et coordination d'un dispositif de mutualisation de ressources matérielles (objets, outils, équipements, structures et espaces partagés)
- 26. Encouragement- via la communication et la coordination – à des réalisations et partenariats avec d'autres entités (p.ex. Associations faïtières) dans différents domaines exerçant leur activité hors du territoire aiglon ou à une échelle plus large et transversale.